



## Achat en ligne USA

-----  
Par Polux

Bonjour à toutes et tous,

J'ai fait un achat en ligne au USA. J'ai payé la marchandise plus 25% de frais de port. 3 ou 4 jours avant d'être livré je reçois un message m'informant que je dois régler 32% de frais de douane pour récupérer mon colis auprès du transporteur. Lorsque celui-ci arrive je refuse de prendre le colis. Je contacte le site et n'ayant pas eu connaissance de ces frais lors de la commande je demande le remboursement. Il m'est alors indiqué que je ne serai aucunement remboursé, que les frais de retour sont plus importants que la valeur de mon achat.

Quelle est la marche à suivre si toutefois il y a un petit espoir ?

Merci. Cordialement.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

En France il est la responsabilité de l'importateur de se renseigner sur les frais de douane (et le paiement de la TVA).

Vu la réponse du vendeur, non, il n'y a pas d'espoir de vous faire rembourser. La loi ne vous donne pas droit à un remboursement, le vendeur est hors UE, il ne veut pas faire de geste commercial et il n'a commis aucune faute. De toute façon, même en cas d'usage du droit de rétractation (qui n'est possible qu'après réception de la marchandise) les frais de retour auraient été à votre charge, et ils auraient probablement été du même ordre que les droits de douane.

Il est peut-être encore temps de récupérer le colis.

Ayez conscience que tout achat à distance hors de l'UE, même entre particuliers, vous expose au paiement de droits de douane. Il ne faut pas se laisser appâter par des prix très concurrentiels sans se renseigner.

-----  
Par isernon

bonjour,

les frais de douane ont toujours existé. Ce n'est pas au site vendeur de vous donner cette information qu'il ne connaît pas.

voir ce lien (à consulter avant de commander):

[url=https://www.douane.gouv.fr/fiche/calcul-des-droits-et-taxes-sur-les-achats-letranger]https://www.douane.gouv.fr/fiche/calcul-des-droits-et-taxes-sur-les-achats-letranger[/url]

salutations